



RESTAURANT SCOLAIRE TARIFS

TARIFS au 01.01.2025* en fonction du quotient familial

RESTAURATION SCOLAIRE			2025		
	TRANCHE	QF		TARIF	3ème enf.
Repas régulier	1	0	599	1,00 €	1,00 €
	2	600	999	3,21 €	1,60 €
	3	1000	1499	3,37 €	1,69 €
	4	1500	et +	3,54 €	1,77 €
Repas occasionnel				4,07 €	
Personnel de service				0,32 €	
Adulte - Enseignant				6,25 €	
Enfant avec protocole médical				0,68 €	

* Tarifs mis à jour chaque année au 01 janvier

Pour bénéficier du bon tarif, vous devez nous fournir **vos** **attestation CAF ou MSA** en votre possession au moment de l'inscription et comportant les informations suivantes :

- Quotient familial
- Liste des personnes à charge prises en compte dans le calcul des droits.

A défaut, le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée.

Pour que les repas soient déduits, les absences au restaurant scolaire doivent être signalées au plus tard le jour même avant 9h00 dernier délai, directement en Mairie au 02.97.51.70.07 ou par mail à l'adresse suivante : accueil@bubry.fr

Les repas seront alors déduits à la condition que l'enfant soit absent de l'école. Des contrôles sont effectués auprès des établissements.